

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022

Conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par le présent donné par la soussignée, que le rôle général de perception pour l'année 2022 a été déposé au bureau de l'Hôtel de Ville, sis au 351 route 105, Gracefield (Québec) le 15 mars 2022 et que les comptes de taxes seront expédiés dans les délais impartis.

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales et spéciales imposées et à prélever pour l'année 2022 incluant les compensations.

Les comptes inférieurs à 300 \$ sont payables en un versement unique avant ou au plus tard le 15 avril 2022. Lorsque le compte est égal ou supérieur à 300 \$, il peut être acquitté en un versement unique ou en un maximum de six (6) versements, soit :

Premier versement: 15 avril 2022
Deuxième versement: 30 mai 2022
Troisième versement: 30 juin 2022
Quatrième versement: 30 juillet 2022
Cinquième versement: 30 août 2022

- Sixième versement : 30 septembre 2022

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales :

- Par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la Ville de Gracefield;
- Dans la plupart des institutions financières canadiennes, par l'entremise de leurs services en ligne (téléphone ou internet), au comptoir ou au guichet automatique;
- En ligne en accédant au lien suivant : www.accoetransphere.com/gracefield;
- Par carte de débit en vous présentant au bureau municipal situé au 351 route 105,
 Gracefield (Québec), du lundi au vendredi en 8 h et 12 h et 13 h et 16 h.

Conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, le **solde du compte devient immédiatement exigible.**

Les reçus seront expédiés **sur demande seulement.** Un rappel pour les taxes et compensations impayées sera envoyé après le sixième versement.

Si vous ne recevez pas votre compte, nous vous invitons à communiquer au notre bureau au (819) 463-3458 ou par courriel à l'adresse suivante : info@gracefield.ca

Donné à Gracefield, ce 15^e jour de mars 2022.

Jacqueline Boucher Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, en publiant une copie sur le site web et Facebook de la Ville de Gracefield et en en affichant une copie au bureau municipal ce même jour.

Donné à Gracefield, ce 15^e jour du mois de mars 2022.

Jacqueline Boucher Trésorière